



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 7281

Texte de la question

M. Christian Cuvilliez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la question de la santé scolaire. La création de 300 postes d'infirmières a été inscrite dans le projet de loi de finances pour 1998, voté par l'Assemblée nationale. Cette création ne répond toutefois pas aux besoins tels qu'ils ont été évalués par la profession au regard des enjeux constatés notamment lors de la table ronde organisée le 24 juillet 1997 par Mme le ministre délégué à l'enseignement scolaire. Au moment où tous les acteurs de l'éducation recherchent des moyens pour faire face aux maux actuels de la société dont les enfants et les jeunes sont les victimes (usage de stupéfiants, maladies sexuellement transmissibles notamment le sida, angoisse face au chômage, manque de solidarité et d'écoute, absentéisme et échec scolaire), des efforts tout particuliers de prévention doivent être réalisés. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre pour que soient créés des postes de médecins, notamment par l'utilisation des crédits de vacation inscrits dans la loi de finances, et d'infirmiers/infirmières conseillères de santé dans le système éducatif.

Texte de la réponse

La réforme du service médical de l'éducation nationale entreprise par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et la ministre chargée de l'enseignement scolaire est l'aboutissement d'une vaste concertation à laquelle les médecins scolaires furent associés et dont le point d'orgue fut la table ronde organisée, sur ce sujet, en juillet dernier. Cette réforme, qui satisfait à nombre des souhaits et des orientations que contient le rapport du haut comité de la santé publique, comprend trois grands axes : l'amélioration du suivi sanitaire des élèves en difficulté, l'éducation à la santé et à la responsabilité et la prévention dans les établissements. Malgré un contexte budgétaire difficile lié à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, un effort budgétaire conséquent a été réalisé afin d'accompagner la mise en oeuvre de cette réforme. Ainsi, pour 1998, il a été décidé de créer 300 emplois d'assistantes sociales et 300 autres d'infirmières. De surcroît, 20 millions de francs de crédits de vacations ont été alloués à la médecine scolaire, soit l'équivalent de 150 emplois-temps plein. Pour permettre aux recteurs de répondre aux besoins les plus urgents, la moitié de cette enveloppe leur a été déléguée dès la rentrée 1997. Enfin, tous les emplois actuellement vacants de médecin de l'éducation nationale seront proposés au recrutement en 1998. Ainsi, une soixantaine de postes seront pourvus par voie de concours.

Données clés

Auteur : [M. Christian Cuvilliez](#)

Circonscription : Seine-Maritime (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7281

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4303

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 899